

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE TIGY

Mardi 13 février 2018, école élémentaire

Présents :

- Enseignants : Mmes Bergot, Javori, Peignée, Pelloie, Petit, Unbekand, Mrs Brillant et Unbekand
- Parents élus : Mmes Chancerel, Colliot, Defélice, Delporte, Lassouris, Lelong, Palot, Pardessus, Mr Artige
- Mairie : Mme Godin, Mrs Bouton et Le Goff
- Autres : Mme Dimeglio, DDEN

Absents excusés : Mme Nivet, DDEN

Le conseil sera présidé par Mme Pelloie, directrice de l'école. Les secrétaires de séances seront Mme Petit et Mr Brillant.

La séance débute à 18h10.

Adoption du PV du dernier conseil

Le procès-verbal du conseil d'école du 07 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Effectifs actuels et répartition dans les classes

CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
28	35	40	29	39		
CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
23	5/20	15/9	26	5/19	10/14	25

Total élémentaire : 171 élèves (+1CE1 inscrit pour la rentrée en mars)

Prévisions rentrée 2018

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
32	28	36	40	29

Total élémentaire : 165 élèves (soit un delta de moins 4 élèves par rapport à la rentrée 2017).

Activités et projets pédagogiques

Toutes les classes de l'école ont participé à une animation proposée par le SICTOM, qui se traduit par une demi-journée d'ateliers choisis par chaque enseignant.

- Classe de Mme Petit

La classe poney est validée. Elle aura lieu les 5, 12 et 19 avril 2018.

- Classes de Mmes Petit et Rimbault

Les deux classes se sont rendues au château de Fontainebleau le vendredi 24 novembre. Les CP/CE1 ont travaillé autour du thème des animaux, les CM2 autour du thème de la mythologie. Les CP/CE1 ont participé à un atelier escrime, les CM2 à un atelier jeu de paume.

- Elèves de CM2

Ils se sont rendus au collège le vendredi 22 décembre dans la matinée afin de participer à un jeu de l'oie géant portant sur le livre Sacrées sorcières, étudié en classe. Ils ont rencontré une classe de sixième. Cette activité a eu lieu dans le cadre de la liaison CM2/6^e.

La journée d'immersion initialement prévue durant cette période a été reportée ultérieurement, durant la prochaine période vraisemblablement.

- Classes de Mr Unbekand et Mme Unbekand

La sortie initialement prévue à Orléans n'aura pas lieu car les classes n'ont pas été retenues pour les séances de théâtre.

- Classes de Mmes Bergot et Unbekand et de Mr Unbekand

Ces trois classes se rendront au festival des jardins du château de Chaumont-sur-Loire le vendredi 1^{er} juin. Les élèves bénéficieront d'une visite guidée des jardins ainsi que d'un atelier Land Art.

- Classes de Mme Petit et de Mrs Brillant et Unbekand

Les élèves participeront à une activité « pêche au coup » au printemps. Mr Renard de la fédération départementale de la pêche, accompagnera les animations.

- Classes de Mme Pelloie et Mr Brillant

Les élèves des deux classes partiront en classe de découverte à Combloux, dans les Alpes, du lundi 21 mai (aux environs de 22h30) au dimanche 27 mai (aux environs de 7h30).

La dominante du séjour sera l'équitation pour les élèves de CE2 et la randonnée pour les élèves de CM1/CM2. Grâce à la participation de la coopérative scolaire (à hauteur de 50 euros par élève) et de la mairie (à hauteur de 50, 100 ou 150 euros par élève), le montant restant à la charge des familles s'élève à 190, 240 ou 290 euros.

Un élève de la classe de Mme Pelloie ne partira pas. Il sera accueilli durant la semaine par la classe de Mme Bergot.

- Classes de Mmes Peignée et Pelloie

Les élèves ont bénéficié d'une formation aux premiers secours de la part de l'UNASS (Union Nationale des Sauveteurs Secouristes) le lundi 22 janvier. Les élèves présents durant cette formation ont reçu une attestation à la fin de la journée.

Une animation « Sensibilisation aux risques de crues et d'inondations » a été menée ces lundi 12 et mardi 13 février par une intervenante de la Maison de Loire de Jargeau.

- Classes de Mmes Bergot, Peignée et Pelloie

LA BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile) interviendra le mercredi 4 avril autour de deux thèmes : la violence pour les CM1, les dangers d'internet pour les CM2.

Conseil des délégués

Lors de la réunion du conseil des délégués du mercredi 17 janvier, les enfants ont travaillé autour du thème : « Comment améliorer les temps de récréation, tant au niveau matériel qu'au niveau de la relation entre tous les élèves ? »

Ils ont établi divers règlements : pour la cour, pour les toilettes, pour les terrains, et ont effectué plusieurs demandes en ce sens.

Demandes faites à la mairie :

- ↪ Mettre une pendule sous le préau
- ↪ Déplacer la poubelle de l'entrée de la cour et en mettre une ou deux en plus.
- ↪ Mettre des bancs autour des arbres (comme sur le deuxième arbre).
- ↪ Mettre des cale-portes aux portes d'entrée des toilettes.
- ↪ Réparer les loquets des toilettes (ils sont difficiles à fermer).
- ↪ Mettre un miroir dans les toilettes des filles

Demande faites à l'école :

- ↪ Pouvoir aller dans l'arboretum pendant la dernière période s'il n'y a pas de boue.
- ↪ Faire un projet jardin pour planter des arbres et mettre des jardinières sur les rebords de fenêtre de la cour.
- ↪ Pouvoir aller jouer au basket ou au handball sur le terrain à côté de la cour.
- ↪ Avoir des cordes à sauter dans la cour.
- ↪ Installer une boîte à livres sous le préau.

Toutes ces demandes ont été acceptées. Leurs différentes mises en place auront lieu dans le courant de l'année.

La Mairie souhaite qu'une ligne directrice soit établie entre les temps scolaires et périscolaires. La mise en place de « boîtes à jouets » durant le temps de la pause méridienne est à étudier. Cela éviterait les problèmes d'échanges, de vol...

Les parents d'élèves demandent à ce que les enfants puissent avoir des jouets durant les temps de récréation. La directrice rappelle que ces temps de pause sont assez courts, qu'ils sont un temps de repos mais également un temps de partage, de socialisation, et que la présence de jouets n'est pas forcément nécessaire car les enfants ont de moins en moins de moments où ils doivent faire fonctionner leur imagination. La récréation fait partie de ces moments, devenus rares dans la vie de nos élèves.

Fête de l'école

Elle aura lieu le vendredi 08 juin. Une réunion d'organisation est proposée pour le lundi 09 avril à 18h. Elle sera validée lors du conseil de l'école maternelle.

Rythmes scolaires

Un vote a eu lieu concernant le choix de l'organisation de la semaine. Les votants se répartissaient de la manière suivante : 7 enseignants, 7 parents élus, 2 membres du conseil municipal, 1 représentant de la DDEN, soit un total de 17 votants.

Il est rappelé aux représentants de parents d'élèves qu'ils doivent voter selon les résultats de la consultation et non en leur nom propre.

A la question « Quelle organisation de la semaine souhaitez-vous pour la rentrée de septembre 2018 ? », les réponses sont les suivantes :

- 5 voix pour 4 jours
- 10 voix pour 4,5 jours
- 2 bulletins blancs

Bilan du vote

- Inscrits : 17
- Votants : 17 (100%)
- Suffrages exprimés : 15 (88,24%)
- Semaine de 4 jours : 33,33%
- Semaine de 4,5 jours : 66,66%

Pour l'école élémentaire, le conseil d'école a donc statué pour une reconduction de l'organisation actuelle de la semaine scolaire, en tenant compte des propositions faites par la mairie et présentées à l'ensemble des familles et des enseignants (réunion publique, présentation en ligne sur le site de la mairie et questionnaire de consultation adressé aux familles)

Un travail sera néanmoins mené (école et mairie) afin d'affiner la modification des horaires de l'école.

Points sur les travaux

L'installation du nouveau rack à vélo est prévue pour le printemps.

Trois ordinateurs et quelques meubles sont mis à disposition des enseignants par la mairie.

La remise en fonctionnement du réseau est demandée par l'équipe enseignante, ainsi que la mise en place d'internet dans les classes 2 et 3 du bâtiment CM.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un inventaire des petits travaux de rénovation des locaux et des accès internet soit effectué rapidement. Une date sera fixée durant la première semaine des vacances d'hiver par Mme Pelloie et Mr Bouton.

Activités de l'APE

- 21 janvier : spectacle mis en place avec la Mairie – 115 spectateurs
- 28 janvier : vide-greniers – exposants au complet – bénéfice de 682,41€ (sera versé aux écoles sur l'exercice 2018-2019)
- Deux ateliers culinaires dans l'année pour les élémentaires (participation 5€) – 03 février et 21 avril
- 17 février : atelier fimo (un autre est prévu fin mai)
- 08 avril : Moov' in Family de 10h à 12h (30 personnes maximum)
- 22 avril : randonnée – parcours de 7, 9 ou 12km
- Eveil des sens : intervention auprès des écoles – fin juin
- Buvette de la fête des écoles

Questions diverses

- « On entend certains enfants rapporter des faits de violence à répétition durant les temps de récréation tant scolaires que sur la pause méridienne. Que comptez-vous mettre réellement en place afin de réduire considérablement cette violence ? »

La présidente de l'APE estime que les réponses à cette question ont été données lors de l'évocation du conseil des délégués, nous ne revenons donc pas dessus.

- « Des enfants (9/10 ans) se retrouvent certains matins (avant l'ouverture de l'école) avec des boissons énergisantes, des aliments sucrés ou salés, fraîchement achetés. Serait-il possible de faire un message dans les cahiers afin d'alerter les parents ? »

Mme Pelloie demande des précisions quant à ce que souhaitent les représentants des parents. Ils souhaitent que la mairie se joigne à eux pour faire passer un mot dans les cahiers de liaison afin d'alerter les parents. Les représentants de la mairie sont favorables pour accompagner les parents d'élèves dans cette démarche. La directrice fait part de son souhait de modifier les horaires d'ouverture de l'école et de

les rapprocher de ceux du collège afin que les enfants ne soient pas laissés livrés à eux-mêmes entre les ouvertures des deux établissements. C'est ce qui est prévu dans la future organisation des rythmes scolaires proposés par la mairie (nouveaux horaires du matin : 8h45).

La présidente de l'association souhaite aborder un dernier point avant que le conseil ne soit clos. Elle relate le fait que les parents ont constaté une dégradation au sein de l'école : groupes de bons élèves/mauvais élèves dans les classes, gestes déplacés, enfants rabaissés, insultés, harcèlement.

La directrice souligne le fait que la gestion pédagogique n'est pas du ressort du conseil d'école. Elle regrette également que les enseignants soient attaqués frontalement alors que le dialogue doit toujours prévaloir sur l'agressivité. Elle choisit néanmoins de répondre à ces allégations car les accusations portées contre ses enseignants ne peuvent être laissées en suspens.

Elle redéfinit donc le rôle des enseignants et des parents élus au sein de la communauté éducative. Elle redit sa confiance en son équipe. Elle rappelle que si un parent pense son enfant « en danger » au sein de l'école, il lui est possible d'adresser un courrier à Monsieur l'Inspecteur, l'adresse étant affichée devant l'école.

Afin de justifier les propos tenus, Mme Colliot évoque une discussion avec Mme Raimbault (enseignante de CM2 en congé maternité actuellement) concernant des problèmes de harcèlement envers un élève, révélant que cet élève est également stigmatisé par des enseignants. Mme Pelloie et Mr Bouton répondent ensemble que des démarches ont été effectuées auprès des familles concernées et rappellent qu'il faut être prudent quant à l'utilisation du vocabulaire, le cas présent ne relevant pas de harcèlement proprement dit.

Mme Defélice évoque alors « une trentaine de mails » reçus et concernant des problèmes avec les enseignants. La directrice lui demande à quel moment elle est venue lui en faire part et rappelle une nouvelle fois qu'il est essentiel de favoriser le dialogue, la communication, ainsi que la résolution rapide des problèmes. Elle propose donc de la recevoir afin d'en prendre connaissance.

Mme Delporte remet alors ouvertement en cause le travail de Mme Bergot, enseignante de sa fille. Mme Pelloie rappelle une nouvelle fois que l'organisation pédagogique n'a pas à être traitée en conseil d'école mais clarifie également les choses quant à la différenciation pédagogique et à la nécessité de comprendre que chaque élève a un rythme d'apprentissage qui lui est propre. Mme Bergot prend également la parole afin de préciser à l'assemblée le contexte de ce travail en groupes et de justifier son organisation pédagogique.

La ligne suivie par la directrice est validée par Monsieur le Maire qui explique à son tour aux parents qu'ils doivent travailler avec les enseignants pour le bien être des élèves, et non contre eux. Les élus encouragent toute communication entre les parties, ces rencontres pouvant aussi bien être sollicitées par l'école, les parents d'élèves ou la municipalité.

La séance est close à 20h40.

Mme Pelloie,
Directrice de l'école
Présidente de séance

Mme Petit,
Enseignante
Secrétaire de séance

Mr Brillant,
Enseignant
Secrétaire de séance